

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2023-006

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 490/COL

Situation : Cimetière BILLY

Division : COL / Carré : --- / Allée : 2 - Empl : 52

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, alinéa 8,

VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,

VU la demande présentée par Madame DROUARD Betty domiciliée, 1 avenue Pierre Lassgnaver, Résidence Le ParcCordier 14360 Trouville-sur-Mer mandataire de Madame DROUARD Jacqueline née THURIERE domiciliée, 11 Allée des Gardes Royales 78000 Versailles, et désirant obtenir le renouvellement de la concession n° **212/COL** dans le Cimetière BILLY pour une durée de 15 ans.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le **Cimetière BILLY** à compter du 30 mars 2019 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture collective indiquée. **La date d'échéance est le 29 mars 2034 pour une durée de quinze ans.**

ARTICLE 2 - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 400,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2022/219 du 23 décembre 2022.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le **09 JAN. 2023**

Document certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification le

Pour le Maire,
Adjointe au Maire,

Mariam CISSÉ